



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

LOIRET

Comme tous les mercredis, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants :

Situation sanitaire

M. DALLES a évoqué la situation sanitaire qui se dégrade à la DRFIP du Loiret par rapport à la semaine dernière. En effet, plusieurs cas contacts positifs ou asymptomatiques ont été signalés. Les agents cas contact sont à l'isolement.

Le DRFIP a rappelé les termes du message du secrétariat général en date du 15/01/2021 adressé à tous les agents.

Il a été rappelé que le décret du 08/01/2021 a entériné la suspension du jour de carence dans le cadre de la COVID 19 jusqu'au 31/03/2021 que le test réalisé soit un test PCR ou bien antigénique. Cependant, il convient de remplir le formulaire spécifique sur la plateforme « ameli ». Pour plus détails, nous vous invitons à vous reporter au message du secrétariat général.

La CFTC DGFIP Loiret vous invite à redoubler d'attention dans le cadre du respect des gestes barrières alors que la situation sanitaire se dégrade.

Télétravail

En ce début d'année, 257 agents se trouvent en situation de télétravail qu'ils soient équipés d'ordinateurs portables ou bien de « Tiny ». 65 % des agents sont en télétravail sur une durée inférieure ou égale à 2 jours par semaine.

Le pourcentage de télétravailleurs dans le département est en retrait par rapport au pourcentage national (31 % au plan local contre 39 % au plan national).

La DRFIP dispose un volant de 100 PC portables pouvant être affecté au télétravail. La direction a demandé aux chefs de services de faire part aux agents de nouvelles possibilités de télétravail.

L'objectif pour la DRFIP est de permettre à plus d'agents d'accéder au télétravail en fonction de la compatibilité de leurs missions et du télétravail notamment dans le contexte sanitaire actuel. Dans l'hypothèse où un reconfinement serait décrété, un pourcentage plus important d'agent serait en capacité de télétravailler. Cela permettrait de se protéger tout en protégeant les collègues qui travaillent en présentiel.

La CFTC DGFIP Loiret est à votre disposition pour tout complément d'information et vous invite à vous positionner rapidement si vous souhaitez télétravailler eu égard au contexte sanitaire actuel.

Questionnaire de l'observatoire interne

Le DRFIP a rappelé qu'il ne reste plus que quelques jours pour remplir le questionnaire.

La CFTC DGFIP vous invite à vous exprimer sur vos conditions de vie au travail et à faire part de votre analyse.

Les membres du bureau de la section CFTC DGFIP Loiret sont à votre écoute.

[N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret](#)

